

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2017

2017-04-79

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 27 juin 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 juin 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy le Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Pierre HENRY, M. Christophe BONNET à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de mise en place d'une maison de services au public avec La Poste

Les Maisons de services au public (MSAP) ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. Il s'agit de rassembler en un lieu plusieurs services pour faciliter les démarches de la vie quotidienne.

Dans le cadre de son plan stratégique « *La Poste 2020 : conquérir l'avenir* », La Poste s'est engagée avec l'Etat à mettre en place 500 maisons de services au public en bureaux de poste à fin 2016. Le bureau de La Ferté Saint-Aubin pourrait compléter ce dispositif en cours de finalisation.

Cette initiative intéressant l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « *action sociale* » pour pouvoir conventionner avec le groupe La Poste.

Selon les termes de la convention en annexe, il est prévu que le personnel du Bureau accueille, oriente, accompagne et aide le public dans ses démarches, via principalement les services en ligne des différents Partenaires, dans les conditions principales suivantes :

- ✓ La Poste met à disposition du public au sein du Bureau un îlot numérique dédié à la consultation des services en ligne des Partenaires suivants :
- Pôle Emploi
 - La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
 - La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
 - La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170627-2017_04_79-DE

- ✓ Sur demande des Partenaires intéressés, La Poste pourra mettre à disposition un espace fermé ou isolé avec une zone de confidentialité au sein du Bureau afin que les Partenaires puissent y tenir des permanences ou recevoir des rendez-vous.
- ✓ Les prestations seront financées par un fond inter-opérateurs défini au niveau national entre l'Etat et les Opérateurs contribuant au fonds inter-opérateurs et leur réseau de caisses ou entités locales (CNAMTS, CNAF, CNAV, MSA, Pôle Emploi, GrDF), et par la facturation forfaitaire des prestations aux services utilisateurs (mise à disposition des locaux et utilisation de l'îlot numérique). La CCPS ne participe pas financièrement.
- ✓ La Convention entre en vigueur à la date de signature par les Parties et est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'ouverture de la MSAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention portant création d'une maison de service au public au sein du bureau de Poste de la commune de La Ferté Saint-Aubin, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer avec le Groupe La Poste.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE